

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY
TENUE À LA MRC DE MONTMAGNY LE MARDI 1^{ER} JUIN 2010 À 20H30 À
LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

MESDAMES

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- MARIE-EVE PROULX, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- AUGUSTE BOULET, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ANDRÉ CLAVET, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- LÉON LAVERDIÈRE, municipalité de Lac-Frontière
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAudeau, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement et Mme Julie Roy, chargée de projets municipaux et responsable des dossiers légaux.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2010-06-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 1^{er} juin 2010 soit adopté.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 20 avril 2010
 - 3.2 Session ajournée du 8 mai 2010
4. RENCONTRE : M. ALAIN GRENIER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD ET MADAME JEANNINE LACHANCE-MERCIER
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Édifice Amable-Bélanger
 - 5.1.1 État des dépenses du projet et demande de paiement n° 6
 - 5.1.2 Lot 2 – Avis numéros K-10, K-11, K-12 et K-13
 - 5.1.3 Fonds de roulement – Annulation de l'emprunt
 - 5.1.4 Dépôt des soumissions
 - 5.1.5 Choix d'un soumissionnaire
 - 5.1.6 Achat de matériel pour l'édifice (meubles)
 - 5.1.7 Parcs Canada – Offre acceptée officiellement
 - 5.1.8 Autres travaux à prévoir - Téléphonie IP, câblage informatique, etc.

- 5.1.9 Réalisation des travaux – Prochaines étapes
- 5.1.10 Prochaine rencontre
- 5.2 Fonds de soutien temporaire aux événements internationaux
- 5.3 Dossier Immigration
- 5.4 Photocopieur
- 5.5 Ressources humaines
 - 5.5.1 Horaire d'été
- 5.6 Projet de Loi 76 – Nouvelles obligations au 1^{er} septembre 2010
- 5.7 FLI - CLD
- 5.8 Chemin de fer Québec Central
- 5.9 Gestion des matières résiduelles
 - 5.9.1 Financement de la collecte sélective municipale
 - 5.9.2 Compostage
 - 5.9.3 Projet de récupérateurs d'eau
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Projets d'implantation de parcs éoliens
 - 6.1.1 Saint-Paul-de-Montminy
 - 6.1.2 Saint-Philémon
 - 6.2 Modification aux règlements d'urbanisme
 - 6.3 Forêt
 - 6.3.1 Suivi de la rencontre MRC/Agence forestière
 - 6.3.2 RCI
 - 6.4 Schéma d'aménagement
 - 6.4.1 CPTAQ - Secteurs déstructurés
 - 6.4.2 CPTAQ - Demande d'agrandissement des PU
 - 6.4.3 RCI
 - 6.5 Projets régionaux
 - 6.5.1 Agence de mise en valeur des forêts
 - 6.5.2 Parc régional des Appalaches
 - 6.5.3 Fête de la pêche
 - 6.5.4 CLD
 - 6.5.5 ZIP Sud de l'Estuaire
 - 6.5.6 Organismes de bassin versant
 - 6.5.7 Transport collectif
 - 6.5.8 Gestion des oies
 - 6.5.9 Versements
 - 6.5.10 Projets - Pacte rural
 - 6.5.10.1 Notre-Dame-du-Rosaire
 - 6.5.10.2 Cour d'école – Cap-Saint-Ignace
 - 6.5.10.3 École Saint-Thomas à Montmagny
 - 6.5.10.4 Module – Parc Olivier-Tremblay
 - 6.6 Stratégie touristique
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Palais de justice
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes d'avril et mai 2010
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 31 décembre 2010
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Vente pour taxes
 - 10.2 Mandat à BPR – Notre-Dame-du-Rosaire
 - 10.3 Taxes d'accise
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 20 AVRIL 2010

2010-06-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
 APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 20 avril 2010 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

3.2 SESSION AJOURNÉE DU 8 MAI 2010

2010-06-03

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session ajournée du 8 mai 2010 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

M. Alain Grenier, président de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et Mme Jeannine Lachance-Mercier viennent présenter le rapport annuel 2009 ainsi qu'échanger avec le conseil des maires sur des préoccupations et objectifs reliés au monde de l'éducation.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.1.1 ÉTAT DES DÉPENSES DU PROJET ET DEMANDE DE PAIEMENT N^o 6

- CONSIDÉRANT le contrat accordé à KAMCO inc., plus bas soumissionnaire conforme, après un appel d'offres public pour la réfection de l'enveloppe extérieure;
- CONSIDÉRANT l'estimé numéro 6 au montant de 98 814,15 \$, taxes incluses, et la recommandation de l'architecte reçue à ce sujet;

2010-06-04

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la sixième demande de paiement au montant de 98 814,15 \$, taxes incluses, à KAMCO inc. dans le cadre du contrat pour la réfection de l'enveloppe extérieure de l'Édifice Amable-Bélangier.

ADOPTÉ

5.1.2 LOT 2 – AVIS NUMÉROS K-10, K-11, K-12 ET K-13

Actuellement, les extras additionnels sont les suivants:

NO DEM.	DESCRIPTION	MONTANT (sans les taxes)
K-10	Remplacer les linteaux d'acier aux fenêtres selon la demande de changement # DDC-07	3 520,00 \$
K-11	Réparations supplémentaires de joints de pierre ainsi que d'une tablette de fenêtre sur les élévations ouest et nord	2 059,86 \$

K-12	Pour la pose de la nouvelle pierre de granit sur le mur du côté est partie supérieure, le tout tel que le plan soumis	4 224,00 \$
K-13	Étanchéité des fenêtres versus la localisation réelle (finition) de la pierre autour : Travaux selon la demande de changement # DDC-08-R1 du 16 avril 2010 - REFUS DE CETTE DEMANDE PAR LA MRC → SOLUTION ALTERNATIVE EN TEST ACTUELLEMENT À PEU DE FRAIS ADDITIONNELS. EN ATTENTE DE LA CONCLUSION DU TEST.	41 145,73 \$

Ceux-ci sont justifiés à l'exception de la demande K-13 qui a été refusée.

5.1.3 FONDS DE ROULEMENT – ANNULATION DE L'EMPRUNT

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny avait autorisé l'achat de l'immeuble Bloc D de l'ancienne usine Whirlpool au coût de 100 000 \$ à même l'appropriation du fonds de roulement;
- CONSIDÉRANT que le projet est financé par règlement d'emprunt puisque celui-ci a reçu la confirmation d'une subvention du ministère des Affaires municipales pour une somme de 2,1 M \$;

2010-06-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
 APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le remboursement intégral du fonds de roulement engagé puisque l'immeuble sera finalement financé à 100 % dans le cadre du règlement d'emprunt afférent à cet effet.

ADOPTÉ

5.1.4 DÉPÔT DES SOUMISSIONS

Suite à l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement et la construction du hall d'entrée, deux soumissions ont été reçues le 25 mai dernier.

5.1.5 CHOIX D'UN SOUMISSIONNAIRE

- CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues suite à l'appel d'offre pour le lot 3 – Aménagement intérieur et construction d'un hall d'entrée;
- CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est jugé non-conforme;
- CONSIDÉRANT également que les prix soumis dépassent les prévisions budgétaires de façon importante et qu'il est nécessaire d'apporter des modifications dans le projet pour en assurer sa réalisation;

2010-06-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
 APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny rejette les soumissions reçues.

ADOPTÉ

5.1.6 ACHAT DE MATÉRIEL POUR L'ÉDIFICE (MEUBLES)

La liste des équipements et du mobilier pour le projet de l'Édifice Amable-Bélanger ainsi que la méthode proposée pour le financement a été déposée au conseil pour information.

5.1.7 PARCS CANADA – OFFRE ACCEPTÉE OFFICIELLEMENT

- CONSIDÉRANT que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a confirmé officiellement l'acceptation de l'offre de location de la MRC de Montmagny (réf. : lettre reçue par la poste le 12 mai dernier) pour une superficie approximative de 560 p.c. au troisième niveau de l'Édifice Amable-Bélanger;

2010-06-07

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny confirme officiellement l'acceptation de l'offre de location à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour des espaces à bureaux situés au troisième niveau de l'édifice d'une superficie de 560 pieds carré et autorise le préfet et la directrice générale à signer le bail et/ou tout autre document afférent à intervenir à cet effet.

ADOPTÉ

5.1.8 AUTRES TRAVAUX À PRÉVOIR – TÉLÉPHONIE IP, CÂBLAGE INFORMATIQUE, ETC.

1. Téléphonie IP :

La Ville de Montmagny a un système de téléphonie IP qu'il serait possible de partager (compte tenu que la MRC n'a pas le volume nécessaire pour rendre l'achat d'un système IP rentable). Télus nous fournira une soumission pour les coûts de programmation pour ajout sur le système de la Ville de Montmagny.

2. Câblage informatique :

Le devis sera réalisé par l'entreprise responsable du réseau de la MRC pour pouvoir demander des prix à nos fournisseurs locaux.

3. Déménagement de la fibre optique :

La demande a été faite à Télus et une rencontre a eu lieu à ce sujet. À suivre.

5.1.9 RÉALISATION DES TRAVAUX – PROCHAINES ÉTAPES

- CONSIDÉRANT que, suite à des discussions avec les professionnels au dossier, le Comité des locaux mandaté par le Conseil de la MRC recommande de procéder rapidement à certains travaux;
- CONSIDÉRANT également les modifications convenues au projet avec les professionnels au dossier afin d'en diminuer le coût;

2010-06-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise les demandes de soumission pour les travaux suivants :

1. Lot 3.1 : Nettoyage intérieur des murs (immédiatement) (Invitation à soumissionner auprès de trois soumissionnaires) :
 - a. Sablage Mobile M.L.;
 - b. Sablage Mobile ROXAL;
 - c. Lavage Double G.
2. Lot 3.2 : Réfection des dalles de béton sur les trois niveaux, incluant l'installation des conduits en prévision des travaux de plomberie et d'électricité concernés ainsi que les travaux de remplissage du caniveau au premier niveau (immédiatement par appel d'offres publique);
3. Lot 3.3 : L'achat des équipements en mécanique du bâtiment (immédiatement par appel d'offres public);
4. Lot 3.4 : Construction du hall d'entrée et étanchéité de la coquille (appel d'offres public en juillet pour ouverture le 20 août et travaux au 1^{er} septembre 2010);
5. Lot 3.5 : Aménagement intérieur complet de l'édifice (appel d'offres public en septembre 2010 pour livraison le 1^{er} mars 2011).

ADOPTÉ

5.1.10 PROCHAINE RENCONTRE

2010-06-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la session prévue le 8 juin prochain soit annulée et que la prochaine session soit le mardi 29 juin 2010.

ADOPTÉ

5.2 FONDS DE SOUTIEN TEMPORAIRE AUX ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX

- CONSIDÉRANT que la MRC a versé au CLD, sous forme de prêt, des sommes afin de créer le Fonds de soutien temporaire aux événements internationaux;

- CONSIDÉRANT que le CLD est mandaté pour assumer la gestion de ce fonds et le suivi financier auprès des emprunteurs potentiels;
- CONSIDÉRANT que le CLD, en tant que gestionnaire du fonds, ne peut assumer les risques financiers liés à des pertes éventuelles;

2010-06-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les sommes prêtées par la MRC afin de capitaliser le Fonds de soutien temporaire aux événements internationaux ne soient pas remboursables si le CLD affiche des créances irrécouvrables sur des prêts effectués dans le cadre de ce fonds.

ADOPTÉ

5.3 DOSSIER IMMIGRATION

Trois projets avaient été déposés dans le cadre du volet 2 de PICA de la CRÉ et c'est finalement le projet du CJE qui a été retenu (voir la liste ci-jointe des projets acceptés en Chaudière-Appalaches).

De plus, une rencontre a également eu lieu avec le directeur général du SARI (Service d'appui régional en Immigration), M. Jean-Marie Touré, qui sera un apport de connaissance et de soutien dans ce dossier. Le ministère de l'Immigration a également sollicité une rencontre afin de vérifier si la MRC de Montmagny avait l'intention de désigner le SARI comme organisme régional (au niveau de Chaudière-Appalaches).

À la lumière de ce qui se passe dans d'autres MRC et compte tenu de notre réalité, le **modèle proposé** pour le dossier Immigration dans la MRC de Montmagny est le suivant :

1. Gestion du dossier au niveau de la MRC de Montmagny : Le CJE;
2. Portail d'accueil : Le GAMN;
3. Table de concertation à créer avec environ seize personnes;
4. Réunion de démarrage avec le SARI dès septembre 2010;
5. Exemples d'immigrants dans notre région pour la sensibilisation : Capsules pour l'automne 2010;
6. Réflexions et table de travail du CLD au niveau de l'emploi.

5.4 PHOTOCOPIEUR

Sujet reporté à la session du 29 juin 2010.

5.5 RESSOURCES HUMAINES

5.5.1 HORAIRE D'ÉTÉ

2010-06-11

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bureau de la MRC soit fermé les vendredis après-midis 16, 23 et 30 juillet ainsi que les 6, 13 et 20 août 2010.

QUE les employés désireux de profiter de leurs vendredis après-midis auront quand même à travailler 35 heures par semaine au cours de la semaine ou à utiliser leur banque de temps accumulé ou de vacances.

QUE pour les autres vendredis après-midis de l'été, il sera important de garder une personne en poste dans chacun des départements offrant des services à la clientèle.

QUE l'horaire estival de 8h à 16h pourra aussi être poursuivi comme les années précédentes.

ADOPTÉ

5.6 PROJET DE LOI 76 – NOUVELLES OBLIGATIONS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2010

Le projet de Loi 76 introduira de nouvelles obligations dans le processus d'attribution des contrats. Par contre, la date prévue d'application du 1^{er} septembre 2010 serait reportée en 2011.

5.7 FLI - CLD

Le 23 avril dernier, le MDEIE a fait parvenir une lettre nous informant de l'émission d'une nouvelle tranche de financement émise dans le cadre du FLI à la demande du CLD pour une somme de 120 537,66 \$.

5.8 CHEMIN DE FER QUÉBEC CENTRAL

- CONSIDÉRANT la demande d'utilisation d'une partie du tronçon ferroviaire du Québec Central par la MRC et le CLD de la MRC Robert-Cliche dans la Ville de Beauceville pour l'établissement du trajet temporaire de leur projet de piste cyclable;
- CONSIDÉRANT que cette demande a fait l'objet de discussions régionales et qu'il a été convenu de procéder à la rédaction d'un protocole d'entente tripartite (entre les deux MRC concernées et la CRÉ) fixant les modalités d'utilisation temporaire;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny juge très important de maintenir l'infrastructure ferroviaire (pour le développement économique du sud de son territoire);

2010-06-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la signature de l'entente, mais demande à recevoir les informations suivantes au préalable afin que celles-ci soient jointes à l'entente à intervenir :

- 1) Résolution de la MRC et du CLD Robert-Cliche sur la reconnaissance de l'importance stratégique de l'infrastructure ferroviaire (réf. : rencontre à Beauceville) comme moyen de transport;
- 2) Échéancier de travail pour le développement du trajet permanent de la piste cyclable à annexer au protocole.
- 3) Plan / activités de communication prévus par Robert-Cliche pour sensibiliser la population sur l'importance du transport ferroviaire dans le développement et pour faire connaître les actions en cours pour la réhabilitation et la réutilisation du tronçon auprès des entreprises.

ADOPTÉ

5.9 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.9.1 FINANCEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE MUNICIPALE

- ATTENDU que les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;
- ATTENDU que le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;
- ATTENDU que les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G \$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G \$ en valorisation des matières secondaires depuis dix ans;
- ATTENDU que le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;
- ATTENDU que le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;
- ATTENDU que la nouvelle Politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargit les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;
- ATTENDU que le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci et qu'en conséquence, elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;
- ATTENDU que le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;
- ATTENDU que, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

2010-06-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

QUE cette résolution soit acheminée à M. Jean Charest, premier ministre du Québec, Mme Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Mme Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, M. Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, M. André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, M. Bernard Généreux, président à la Fédération québécoise des municipalités, M. Norbert Morin, député provincial de Montmagny-L'Islet.

ADOPTÉ

5.9.2 COMPOSTAGE

Le magasin Coop IGA s'est doté dernièrement d'un composteur rotatif industriel. La MRC a été invitée par l'entreprise à suivre ce projet et elle effectuera également la sensibilisation auprès des employés de l'entreprise. C'est un projet intéressant comme laboratoire et la chargée de projet de la MRC a été mandatée pour établir un bilan avant et après l'introduction de ce nouvel outil au sein de l'entreprise afin d'en mesurer les bénéfices versus les coûts.

5.9.3 PROJET DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU

CONSIDÉRANT le programme « Fonds écomunicipalité IGA »;

2010-06-14

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny dépose un projet pour une demande de subvention de 20 000 \$ pour l'achat de récupérateurs d'eau.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 PROJETS D'IMPLANTATION DE PARCS ÉOLIENS

6.1.1 SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

La date du dépôt des offres à Hydro-Québec a été reportée au 6 juillet 2010.

Le 29 avril 2010, une conférence téléphonique s'est tenue entre M. Patrick Côté, expert en projets éoliens, Me Gina Doucet, avocate spécialiste pour ce genre de convention, M. Yves Gagné, Comité de Saint-Paul-de-Montminy et Mme Julie Roy. Il est ressorti de la conférence téléphonique que des données de Northland Power étaient manquantes et ne permettaient pas une analyse adéquate.

Il a été convenu d'obtenir les informations demandées et qu'aussitôt reçus, elles seront transmises à nos professionnels qui compléteront le projet de convention. Une rencontre sera par la suite tenue avec M. Gagné, M. Demers, Me Doucet et les élus pour convenir du projet d'entente.

6.1.2 SAINT-PHILÉMON

- CONSIDÉRANT qu'un projet de parc éolien communautaire est également projeté à Saint-Philémon aux limites de Saint-Paul-de-Montminy.
- CONSIDÉRANT que le Parc régional des Appalaches est situé aux limites des deux MRC, une demande d'avis sur le projet a été déposée à la MRC de Montmagny.
- CONSIDÉRANT qu'une étude d'impact sur le paysage a été réalisée et une proposition est formulée afin de limiter l'impact visuel sur les aménagements touristiques du secteur.

2010-06-15

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny fasse parvenir au ministère des Ressources naturelles et de la Faune ses préoccupations visant à distancer des infrastructures touristiques présentes sur le territoire l'implantation des éoliennes proposés dans le projet de parc éolien communautaire de Saint-Philémon.

QUE la MRC de Montmagny fasse parvenir également au ministère des Ressources naturelles et de la Faune son étude d'impact visuel visant à délimiter la zone où il ne devrait pas y avoir d'implantation d'éoliennes.

QUE la présente démarche ne constitue pas une opposition au projet de parc éolien communautaire de Saint-Philémon, mais une harmonisation des activités sur le territoire dans un principe de gestion multi-ressource.

ADOPTÉ

6.2 MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Aucune demande.

6.3 FORÊT

6.3.1 SUIVI DE LA RENCONTRE MRC/AGENCE FORESTIÈRE

Les municipalités ne participant pas à l'application du règlement de contrôle intérimaire ont été interpellées par l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches afin de connaître leurs intentions face à la protection des investissements en forêt.

6.3.2 RCI

La MRC de Montmagny a reçu une lettre de la part de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches mentionnant que les intervenants de la forêt privée souhaitaient être rencontrés afin de donner leur avis sur la révision commune de la réglementation concernant la protection des boisés privés et ce, avant la tenue des consultations publiques sur le sujet.

La réaction de certaines MRC est de mentionner aux partenaires de la forêt privée que les consultations publiques offrent justement la possibilité aux intervenants d'émettre leurs commentaires et que les rencontres fréquentes entre le monde municipal et les intervenants

de la forêt (syndicat, groupements, ministère, usines) font en sorte qu'il est toujours possible de proposer des ajustements aux règlements, si nécessaire.

6.4 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

6.4.1 CPTAQ – SECTEURS DÉSTRUCTURÉS

La MRC recevra un avis préliminaire sur la position de la CPTAQ face aux demandes de secteurs déstructurés de la MRC de Montmagny. Suite à la réception de cet avis préliminaire, la MRC et l'UPA seront appelés à prendre position officiellement.

Une fois la décision rendue par la CPTAQ, la MRC pourra adopter un RCI pour officialiser les secteurs déstructurés.

6.4.2 CPTAQ – DEMANDE D'AGRANDISSEMENT DES PU

Avant d'adopter la dernière version du schéma d'aménagement, il reste à négocier les périmètres d'urbanisation.

Proposition de demander à la CPTAQ la tenue de rencontres de négociation pour la modification des PU des municipalités suivantes :

- Montmagny;
- Berthier-sur-Mer;
- Cap-Saint-Ignace;
- Saint-François;
- Saint-Pierre;
- Notre-Dame-du-Rosaire;
- Sainte-Apolline-de-Patton.

2010-06-15A

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny dépose à la CPTAQ dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement une demande de modification des périmètres d'urbanisation pour les municipalités de Montmagny, etc.

QUE le directeur général adjoint produise la demande et que le paiement des frais afférents à cette demande auprès de la CPTAQ soit autorisé.

ADOPTÉ

6.4.3 RCI

Une fois la décision rendue par la CPTAQ pour les secteurs déstructurés et peut-être les agrandissements de PU, le coordonnateur à l'aménagement déposera le projet de RCI afin de mettre en vigueur la demande à portée collective pour les secteurs déstructurés.

Il est à rappeler qu'en contrepartie des 400 possibilités de construire dans les secteurs dynamiques des municipalités concernées, le RCI interdira, sauf exception, des bâtiments non agricoles.

6.5 PROJETS RÉGIONAUX

6.5.1 AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Le coordonnateur à l'aménagement réitère l'invitation à l'assemblée générale annuelle le 15 juin 2010 à 9h au Manoir du Lac Etchemin.

6.5.2 PARC RÉGIONAL DES APPALACHES

a) Territoire public

Gestion des baux de villégiature sur les terres publiques:

- CONSIDÉRANT que le MRNF propose aux MRC d'assumer la gestion des baux de villégiature et ce, avec une participation aux revenus et que les MRC de Chaudière-Appalaches ne semblent pas intéressées pour l'instant considérant qu'elles ne possèdent pas beaucoup de terres publiques et peu de baux;
- CONSIDÉRANT que la discussion a déjà eu lieu au sein de notre MRC et notre mandat était de proposer une implication accrue de la MRC au développement des terres publiques (ex. : le Parc régional des Appalaches);
- CONSIDÉRANT que la Conférence des préfets a appuyé la démarche de la MRC de Montmagny visant à réaliser un projet-pilote dans Chaudière-Appalaches pour la gestion des baux de villégiature pour le territoire de la MRC de Montmagny seulement;
- CONSIDÉRANT que le MRNF a toutefois informé le coordonnateur à l'aménagement que dans le contexte actuel, le MRNF ne pouvait pas accepter un projet-pilote pour seulement une MRC, mais seulement un projet de gestion à l'échelle régionale pour toutes les MRC ou un projet de gestion pour chacune des MRC sans exception;
- CONSIDÉRANT que, selon un modèle unique, l'offre de gestion n'est pas adaptée à la réalité de Chaudière-Appalaches par rapport à d'autres régions du Québec où la forêt publique est très importante et où les enjeux financiers de gestion ne sont pas comparables du tout;

2010-06-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny fasse part au MRNF de son intérêt à assumer la gestion des baux de villégiature sur son territoire.

QUE la MRC de Montmagny propose que cette délégation de compétence soit effectuée à titre de projet-pilote en Chaudière-Appalaches pour la MRC de Montmagny.

QUE la MRC de Montmagny fasse rapport à la fin du terme du projet-pilote, au MRNF et aux autres MRC de la région, des résultats du projet.

b) Rallye du Parc régional des Appalaches

Le coordonnateur à l'aménagement invite les conseils municipaux à participer au rallye du Parc régional des Appalaches qui aura lieu le 12 juin 2010 à partir du Centre de plein air de Sainte-Apolline.

6.5.3 FÊTE DE LA PÊCHE

Le 12 et 13 juin 2010 :

- Fête de la pêche régionale à Montmagny (12 juin);
- Fête de la pêche de la MRC à Cap-Saint-Ignace (12 juin) et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (13 juin);
- Fête de la pêche au Parc régional des Appalaches à Saint-Paul-de-Montminy, Sainte-Apolline-de-Patton, Saint-Fabien-de-Panet et Saint-Just-de-Bretenières (12 juin) et à Notre-Dame-du-Rosaire et Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud (13 juin).
- Initiation de jeunes en collaboration avec des écoles : Montmagny et Parc régional des Appalaches à Saint-Just-de-Bretenières, le 11 juin.

6.5.4 CLD

Le Conseil de la MRC de Montmagny mandate la direction générale à rencontrer celle du CLD afin d'établir une formule d'identification des priorités d'action et d'attente de la MRC envers le CLD. Suite à une réflexion et des recommandations de la part des professionnels du CLD par le biais d'un plan de travail, la MRC entend officialiser ses attentes et mandats.

6.5.5 ZIP SUD DE L'ESTUAIRE

Le coordonnateur à l'aménagement informe le Conseil de la MRC de la tenue de l'assemblée générale de la ZIP du Sud de l'Estuaire qui profitera de l'occasion pour célébrer son 10^e anniversaire, le 5 juin 2010 à l'Île Verte.

6.5.6 ORGANISME DE BASSIN VERSANT

2010-06-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. André Clavet soit nommé représentant de la MRC de Montmagny au sein de l'organisme de Bassin versant de la Côte-du-Sud en remplacement de M. Émile Tanguay.

ADOPTÉ

Gestion des cours d'eau :

À la demande du milieu agricole, les MRC ont participé à une rencontre qui a permis de faire prendre conscience aux représentants agricoles que les MRC ne possédaient pas la pleine autonomie en matière de gestion des cours d'eau, et qu'à certains

égards les MRC faisaient office de messagers du MDDEP (environnement) et du MRNF (faune).

Le monde municipal se dit prêt à participer à des tables de travail afin de faciliter la gestion des cours d'eau, mais il faut que la MDDEP et le MRNF soient associés à la démarche considérant leurs interventions majeures dans la gestion des cours d'eau.

2010-06-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie le projet de créer une table de travail visant à améliorer la gestion des cours d'eau et ce, à condition que le MRNF et le MDDEP y soient associés dès le début de la démarche.

ADOPTÉ

6.5.7 TRANSPORT COLLECTIF

Information remise lors de la prochaine rencontre.

6.5.8 GESTION DES OIES

Le responsable du projet finalise présentement le plan d'action de la gestion intégrée des oies. Le budget prévu pour préparer l'entente spécifique de la CRÉ est épuisé. Le responsable reprendra ses fonctions en septembre, alors que les partenaires auront signifié leurs intentions de participer au projet.

Par exemple, la Table Faune de la région Chaudière-Appalaches devrait prioriser un budget pour le projet des oies. De son côté, le MRNF ne semble pas en mesure de s'impliquer financièrement.

Pour ce qui est des autres partenaires pressentis, les réponses ne seront pas connues avant la fin de l'été.

En septembre, le budget de gestion des oies pourra assumer pour quelques semaines, l'engagement du responsable pour finaliser le budget de l'entente.

6.5.9 VERSEMENTS

2010-06-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse une deuxième tranche d'aide financière au CLD de la MRC de Montmagny afin d'appuyer financièrement les organismes partenaires cités dans le tableau suivant conformément au budget adopté pour l'année 2010.

Organisme	Projet	Budget 2010	Versement à date	Versement juin
OTCS	Fonctionnement, promotion et VVAP	51 000 \$ + mun. du nord + PRR + CLD	(70 000 \$ directement au CLD par la Ville)	-
Parc régional des Appalaches	Fonctionnement et aménagement	36 000 \$ + 50 000\$ mun. du sud + 10 000 \$ CLD	18 000 \$	34 000\$

Parc linéaire Monk	Fonctionnement	7 000 \$	-	-
Gestion des oies	Entente spécifique	2 000 \$	-	Réservé Projet gestion des oies
Accès au fleuve	Projet de la ZIP	1 000 \$	-	-
Transport collectif	Fonctionnement	2 800 \$ + PR +MTQ	2 800 \$	-
CLD	Fonctionnement	84 450 \$	-	42 000 \$
CLD	Stratégie industrielle	36 000 \$	-	-
Communications régionales Montmagny		26 750 \$	5 000 \$	10 000 \$
Grosse-Île		2 000 \$	0 \$	-
Corporation de développement de la Rivière Daaquam	Championnat du monde de traîneaux à chiens	5 000 \$	5 000 \$	-
Forêt Agence		1 500 \$*	-	1 500 \$
Promotion de la MRC		3 000 \$	-	-
TOTAL			30 800 \$	87 500 \$

* Correction à la résolution 2010-01-23

ADOPTÉ

6.5.10 PROJET DU PACTE RURAL

6.5.10.1 Notre-Dame-du-Rosaire – Rénovation d'un abri couvert

2010-06-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 2 270 \$ au Comité des loisirs de Notre-Dame-du-Rosaire pour la rénovation d'un abri couvert, projet qui totalise un investissement de 2 840,48 \$.

ADOPTÉ

6.5.10.2 Cour d'école – Cap-Saint-Ignace

2010-06-21

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 12 000 \$ à l'École Monseigneur Sirois de Cap-Saint-Ignace pour l'aménagement de la cour d'école, projet qui totalise un investissement de 93 300 \$.

ADOPTÉ

6.5.10.3 École Saint-Thomas - Montmagny

2010-06-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 5 000 \$ à l'École

Saint-Thomas pour le projet « Fais-moi la cour », projet de réaménagement de la cour d'école dont l'investissement total est de 160 000 \$.

ADOPTÉ

6.5.10.4 Module – Parc Olivier-Tremblay

2010-06-22A

IL EST PROPOSÉ PAR : M. AUGUSTE BOULET
APPUYÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 3 000 \$ à la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pour l'aménagement du Parc Olivier-Tremblay, projet qui totalise un investissement de 6 000 \$.

ADOPTÉ

6.6 STRATÉGIE TOURISTIQUE

Considérant l'entente liant la MRC et le CLD et ayant pour mandat :

1. Le fonctionnement des bureaux d'information touristique de la côte;
2. Les opérations de l'Office du Tourisme de la Côte-du-Sud;
3. La réalisation de la stratégie touristique conformément au plan déposé en décembre 2008.

Considérant que le délai de deux ans pour réaliser ces mandats sera échu à la fin de 2010 et que les maires avaient convenu de faire une réflexion avant la fin de ce mandat;

Considérant les demandes de modifications de participation financière et de structure demandées par les divers partenaires municipaux au cours des deux années du mandat (Berthier-sur-Mer, Cap-Saint-Ignace et MRC).

Considérant que diverses sources de financement seront échues à la fin du mandat (ex. : 50 000 \$ par année du Pacte rural, 40 000 \$ par année du Programme de diversification, 45 000 \$ de VVAP);

Considérant que l'adhésion des municipalités de Montmagny-Nord est importante dans la structure budgétaire de fonctionnement de l'organisation.

Rappel 2010

MRC :	51 000 \$
Berthier-sur-Mer :	20 000 \$
Cap-Saint-Ignace :	25 000 \$
Montmagny :	120 000 \$
Isle-aux-Grues :	4 500 \$
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud :	6 000 \$
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud :	6 000 \$
Diversification Sud :	45 000 \$
Pacte rural :	50 000 \$
Industrie touristique :	60 000 \$
CLD :	20 000 \$
Autres :	5 000 \$

Il est essentiel de procéder à une évaluation du projet et aux suites à donner d'ici au plus tard le mois de septembre prochain.

La réflexion devra porter sur les points suivants :

1. Qui opérera les bureaux touristiques de la côte?
 - Corporation locale;
 - Municipalités;
 - Office du Tourisme de la Côte-du-Sud;
 - CLD.
2. Quels services d'accueil et d'information attendons-nous de l'Office du Tourisme de la Côte-du-Sud?
3. Quels services de promotion et de commercialisation attendons-nous de l'Office du Tourisme de la Côte-du-Sud?
4. Quels rôles devraient tenir l'Office du Tourisme de la Côte-du-Sud vis-à-vis les corporations locales et les intervenants touristiques? Quels services l'OTCS peut leur apporter?
5. En quoi l'Office du Tourisme de la Côte-du-Sud est complémentaire à l'ATR Chaudière-Appalaches?
6. Pourquoi verser des sommes supplémentaires au CLD pour faire du développement touristique? Est-ce un mandat de développement supplémentaire considérant qu'il y a une stratégie particulière? Ou est-ce un mandat à ajouter aux attentes générales de la MRC?
7. Quelle structure de fonctionnement devrait être mise en place?

Présentement :

- Un coordonnateur et agent de développement;
- Un agent de promotion et de communication;
- Un agent de développement;
- Un agent de développement culturel (VVAP);
- Un superviseur accueil;
- Un préposé à l'accueil (1/2 temps);
- Personnel des bureaux d'information pour l'été (Berthier-sur-Mer et Montmagny);
- Un commissaire touristique et industrielle (ancienne DG du CLD).

Masse salariale : 275 000 \$ + salaire de la commissaire touristique et industrielle.

Autres frais y compris promotion : 125 000 \$.

7. CORRESPONDANCE

7.1 PALAIS DE JUSTICE

- CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny dispose actuellement de l'ancien hôtel de ville comme immeuble disponible pour la relocalisation temporaire des activités du Palais de justice;
- CONSIDÉRANT que la MRC a été informée que la Ville de Montmagny projette démolir l'immeuble si celui-ci n'est pas utilisé prochainement, compte tenu des frais liés à celui-ci, même s'il est vacant;

2010-06-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'INFORMER le ministère de la Justice et la SIQ à l'effet que la MRC appuie la Ville de Montmagny dans ses demandes pour offrir une solution de relocalisation temporaire à la SIQ, mais que la ville ne peut offrir cette alternative pendant plusieurs mois.

QUE la MRC de Montmagny demande au ministère et à la SIQ de programmer les travaux rapidement.

ADOPTÉ

8. **FINANCES**

8.1 **COMPTES D'AVRIL ET MAI 2010**

2010-06-24

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

No.	Montant	Fournisseur
C1000010	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1000011	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1000012	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1000334	101,76	Télus Québec
C1000335	7 932,42	Ministre du Revenu du Québec
C1000336	59,96	Bossé, Rosario
C1000337	114,00	Fonds de l'information foncière
C1000338	3 440,21	Bureautique Côte-Sud enr.
C1000339	3,60	Ministre du Revenu du Québec
C1000340	169,30	Fédération québécoise des municipalités
C1000341	11,74	Infotech
C1000342	40,00	Labrador Laurentienne inc.
C1000343	36,70	Librairie Livres en tête inc.
C1000344	608,12	Michel Gamache et Frères inc.
C1000345	1 852,68	Servitech inc.
C1000346	22,58	Fleuriste Beausite enr.
C1000347	8 037,00	Services sanitaires Roy
C1000348	1 685,44	Peintures récupérées du Québec
C1000349	6,54	Michel Proulx Meubles
C1000350	1 362,61	CFER de Bellechasse
C1000351	921,76	Richard, Éric
C1000352	49,94	Québec Linge, Service d'uniformes
C1000353	56,44	Les Alarmes Clément Pelletier inc.
C1000354		CHÈQUE ANNULÉ
C1000355	4 893,81	Kamco Construction inc.
C1000356	567,54	Les Éditions Chaudet
C1000357	10 089,90	Informatique EBR inc.
C1000358	1 675,63	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.
C1000359	950,93	Dubé, Stéphane
C1000360	570,02	ACSIO
C1000361	3 004,84	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1000362	166,95	Fédération québécoise des municipalités
C1000363	886,07	Groupe de géomatique Azimut inc.
C1000364	50 000,00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C1000365	6 994,07	René Samson inc., ent. électricien
C1000366	22 038,84	Soucy Godbout, architecte
C1000367	2 500,00	Roy, Jean-Philippe
C1000368	2 821,87	Réalisation Sculpmédia inc.
C1000369	2 821,87	J.J. Bourgault inc.
C1000370	10 454,50	Société immobilière du Québec
C1000371	103,64	Hallé, Laurence
C1000372	422,38	Télus Mobilité
C1000373	268,31	Hydro Québec
C1000374	351,99	Télus Québec
C1000375	3,62	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1000376	366,02	Bureautique Côte-Sud enr.
C1000377	524,19	Journal l'Oie blanche
C1000378	574,74	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1000379	300,00	Ville de Montmagny
C1000380	242,68	Parc régional des Appalaches
C1000381	3 388,54	Servitech inc.
C1000382	4 885,69	Services sanitaires Roy
C1000383	1 625,41	ESRI Canada limited
C1000384	31,55	Les Publications du Québec
C1000385	28,27	USD inc.

C1000386	765,00	Société dével. économique de la MRC de Montmagny
C1000387	477,69	Le Journal de Québec
C1000388	67,73	Les Ateliers de l'EDQ
C1000389	833,02	Cythec Corbin
C1000390	9 964,00	Programme SHQ
C1000391	1 902,00	Programme SHQ
C1000392	10 000,00	Programme SHQ
C1000393		CHÈQUE ANNULÉ
C1000394		CHÈQUE ANNULÉ
C1000395		CHÈQUE ANNULÉ
C1000396	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1000397	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1000398	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1000399	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1000400	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1000401	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1000402	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1000403	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1000404	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1000405	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1000406	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1000407	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1000408	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1000409	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1000410	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1000411	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1000412	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1000413	2 221,05	Hydro Québec
C1000414	827,37	Télus Québec
C1000415	792,50	Revenu Canada
C1000416	8 714,94	Ministre du Revenu du Québec
C1000417	8 004,41	Revenu Canada
C1000418	1 125,58	Comm. adm. de régime de retraite
C1000419	147,00	Fonds de l'information foncière
C1000420	153,82	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1000421	1 574,92	Bureautique Côte-Sud enr.
C1000422	1 292,10	Desjardins Sécurité financière
C1000423	3 694,46	SSQ – Investissement et retraite
C1000424	160,00	La Captiale – Gestion financière
C1000425	530,51	Journal l'Oie blanche
C1000426	776,13	Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
C1000427	365,68	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1000428	99,85	La Petite Caisse
C1000429	25 000,00	Parc régional des Appalaches
C1000430	26 407,00	Groupe Ultima inc.
C1000431	13,30	Aubé, Luca
C1000432	6 688,41	Richard Pelletier, plans d'architecture
C1000433	213,33	Michel Proulx Meubles
C1000434	61,64	Jean Carbonneau, cabinet d'huissiers
C1000435	2 026,32	Boucher, Pierre
C1000436	3 582,31	SSQ – Groupe financier / Ass. coll.
C1000437	49,94	Québec Linge, service d'uniformes
C1000438	20,00	Dany Théberge et Chantal Garant
C1000439	16 000,00	Programme SHQ
C1000440	392,07	Télus Mobilité
C1000441	101,76	Télus Québec
C1000442	504,89	Visa
C1000443	292,72	Bureautique Côte-Sud enr.
C1000444	61,11	Montmagny Air Service inc.
C1000445	282,19	Publicité plastique Blais Itée
C1000446	11 858,26	Servitech inc.
C1000447	74,50	Peintures récupérées du Québec
C1000448	56,44	Constructo SÉ@O
C1000449	248,33	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1000450	253,97	USD inc.
C1000451	564,38	Centre de services partagés
C1000452	98,20	Les Éditions Chaudet

C1000453	767,55	Informatique EBR inc.
C1000454	649,03	Aquatech
C1000455	10 000,00	Programme SHQ
C1000456	447,45	Télus Québec
C1000457	7 731,25	Ministre du Revenu du Québec
TOTAL	247 848,98 \$	

QUE la liste des comptes à payer d'avril et mai 2010 soit acceptée.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 247 848,98 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ESTIMÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2009. Le vérificateur sera présent à une prochaine session du conseil puisqu'il reste le consolidé à effectuer (MRC/CLD).

9. RAPPORT DES COMITÉS

10. VARIA OUVERT

10.1 VENTE POUR TAXES

- CONSIDÉRANT qu'un préavis pour défaut de paiement de l'impôt foncier relatif à l'immeuble portant le numéro 3 477 280 du cadastre du Québec a été publié sous le numéro 626 au bureau de la publicité des droits, circonscription foncière de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que l'immeuble a été mis en vente et adjugé à M. Gaétan Bernier au montant de 550,00 \$;
- CONSIDÉRANT que M. Gaétan Bernier est toujours propriétaire dudit immeuble, lequel n'a pas été racheté ou retiré dans les deux ans qui ont suivi cette vente;
- CONSIDÉRANT qu'aucune taxe foncière n'est due sur l'immeuble à ce jour;
- CONSIDÉRANT que M. Gaétan Bernier demande qu'un acte de vente lui soit consenti par la MRC de Montmagny, conformément à l'article 1044 du Code municipal;

2010-06-25

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer l'acte de vente de l'immeuble portant le numéro 3 477 280 du cadastre du Québec entre la MRC de Montmagny et M. Gaétan Bernier, le tout conformément à l'article 1044 du Code municipal.

QUE les frais notariés et d'enregistrement reliés à cette vente soit à la charge de M. Gaétan Bernier.

ADOPTÉ

10.2 MANDAT À BPR – NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE

- **CONSIDÉRANT** que la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire doit réaliser des travaux de canalisation partielle d'un cours d'eau intermittent situé à la limite des lots 1387-24-2843 et 1387-24-1221, directement au nord du Rang St-Thomas dans le cadre de travaux d'égouts pluvial et sanitaire;
- **CONSIDÉRANT** que le cours d'eau est de la compétence de la MRC de Montmagny ;
- **CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la MRC de Montmagny doit demander une autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour la réalisation des travaux ;
- **CONSIDÉRANT** que la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire a mandaté la firme BPR pour produire les documents nécessaires à l'obtention des autorisations requises du MDDEP pour de tels travaux ;

2010-06-26

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny demande une autorisation pour ces travaux au MDDEP.

QUE la MRC de Montmagny autorise M. Laurent Lacroix, ing., chez BPR à soumettre la demande d'autorisation ainsi que les plans et devis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en son nom.

ADOPTÉ

10.3 TAXES D'ACCISE

- **CONSIDÉRANT** que le gouvernement a confirmé le renouvellement de l'Entente fédérale-provinciale relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;
- **CONSIDÉRANT** que l'Entente provinciale-fédérale relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale sur l'essence vise à assurer le financement du renouvellement des infrastructures municipales et locales dans une perspective de développement durable, notamment en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et de transport en commun;
- **CONSIDÉRANT** qu'avec cette nouvelle génération de transfert, les municipalités pourront compter, dès le 1^{er} janvier 2010, et ce, jusqu'au 31 mars 2014, sur une enveloppe de 2,6 milliards de dollars, soit 2,1 milliards de dollars pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et pour la voirie, ainsi que 500 millions de dollars pour le transport en commun, ce qui représente 800 millions de dollars de plus que le premier transfert;

- CONSIDÉRANT que les municipalités compteront sur une enveloppe bonifiée et verront les exigences à leur égard diminuées, notamment en ce qui concerne le seuil minimal d'investissement;

2010-06-27

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny avise le gouvernement que le milieu municipal apprécie le renouvellement de l'Entente fédérale-provinciale sur le transfert fédéral de la taxe d'accise sur l'essence, mais déplore que les investissements en sécurité incendie ne soient pas inclus dans les activités permises. Le Conseil de la MRC déplore également la faible latitude donnée aux municipalités dans le choix d'utilisation de ces fonds selon les besoins identifiés par le milieu.

ADOPTÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2010-06-28

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 22h12.

ADOPTÉ

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. générale

